

Centre hospitalier de Périgueux

Date : 3 juillet 2013

Monsieur le Directeur

à

Expéditeur : Réf. : DAE AMR/ ML /2013/84

Affaire suivie par : MENDES LYDIA

Téléphone : 05-53-45-26-76

Fax : 05-53-45-26-74

Mail : dae.alimentation@ch-perigueux.fr

Objet : **CONSULTATION pour la fourniture de fontaines à eau réfrigérée**

Référence : **MAPA DAE EALIM 130002**

Madame, Monsieur,

Le Centre hospitalier de PERIGUEUX procède à une consultation pour :

La fourniture de fontaines à eau réfrigérée avec fourniture de bonbonnes et de gobelets de forme conique.

Vous trouverez le détail de la procédure au niveau du cahier annexé à ce courrier

La date limite de dépôt des offres est fixée au lundi 29 juillet 2013 à 16h00.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Directeur Des Achats

Le Directeur Des Travaux

et Le Directeur Des Travaux



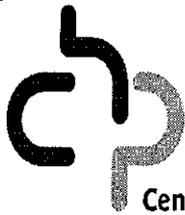
CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr , www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/



Centre hospitalier de Périgueux

DOSSIER CONSULTATION

MAPA DAE EALIM 130002

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009 -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

1/ Expression du besoin :

Fourniture de fontaines à eau réfrigérée avec fourniture de bonbonnes et de gobelets de forme conique pour des services de soins et consultations.

Ces fontaines sont rattachées au réseau électrique, mais pas au réseau d'eau. Des distributeurs de gobelets seront mis à disposition gracieusement pour chaque fontaine. La maintenance préventive et curative sera assurée par le prestataire. En cas de panne durable, la fontaine devra être remplacée.

2/ Quantité :

Actuellement le parc de fontaines est de 3, mais le candidat retenu pourra être sollicité pour augmenter ce parc.

A titre indicatif, la quantité de bonbonnes de 18.9 litres est d'environ 300 par an et 36000 gobelets annuels. Ces quantités sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de fontaines et de l'activité de l'établissement.

Les quantités sont données à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement d'achat.

Toutefois, le Centre Hospitalier de Périgueux se réserve le droit d'augmenter les quantités à concurrence d'un budget maximum de 14 500 € HT.

3/ Variantes :

Pas de variante

4/ Durée du marché :

Un an reconductible 3 fois à compter de la date de notification.

Conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics et du décret n°2011-1000 du 25 août 2011, la reconduction du marché est tacite, et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas de non reconduction,

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduire, et ce, au plus tard, 3 mois avant l'échéance annuelle

5/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

6/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX

Magasin UCP

81 Avenue Georges POMPIDOU

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

7/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

1/ Qualité de la prestation proposée (60 %) dont la périodicité d'entretien à titre préventif et les délais d'intervention proposés

2/ Prix (40%)

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

1. Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOTI2 ou 3666).
2. La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

8/ Date limite de remise des offres : lundi 29 juillet à 16h00.

9/ Délai de validité des offres : 90 jours

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr , www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

10/ Adresse où les offres doivent être remises :

*Cellule des Marchés
Direction des Affaires économiques
81, avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 PERIGUEUX CEDEX*

11/ Document à fournir :

Le DC2 ou un document équivalent

12/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

1/ bordereau de prix

2/ Le présent cahier signé par le candidat

13/ Modalités d'établissement des prix :

Contenu des prix

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises (y compris par exemple taxe éco participation, TGAP, taxe Interbev...), franco de port et d'emballage au magasin UCP du Centre Hospitalier de Périgueux, quelque soit les quantités commandées.

Présentation des prix

Les offres devront faire apparaître pour chaque produit :

- La location mensuelle de chaque fontaine,
- Le prix unitaire HT des gobelets,
- Le prix HT des bonbonnes.

Prix de règlement

Les prix sont fermes pour la première période de 1 an.

La demande de révision des prix est laissée à l'initiative du titulaire du marché.

Les prix pourront être révisés chacune des 3 années suivantes selon les présentes modalités :

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, au plus tard 4 mois avant l'expiration de l'année en cours, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

∞ Clause de sauvegarde.

Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1,5%, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire.

14/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires sont calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

15/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire

Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers

80, avenue Georges Pompidou

CS 81 100

24009 PERIGUEUX CEDEX.

16/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Mlle ROUMAGNAC

Directeur des Achats

Tel : 05.53.45.27.78

Fax : 05.53.45.26.74

Mail : da.se@ch-perigueux.fr

17/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

18/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

Direction des Affaires Economiques

Bureau des Produits Alimentaires

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr

« Marchés publics »

Ou

Sur la plate forme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com/>

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : MAPA DAE EALIM 130002

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT

Le Directeur Des Achats,

Mention manuscrite

"LU ET APPROUVE"

et signature

Anne-Marie ROUMAGNAC

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/